

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE  
DE VISIOCONFÉRENCE LE 20 AVRIL 2020, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 16 mars 2020
  - 4.2 Séance spéciale du 8 avril 2020
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Adoption finale – règlement numéro 572-5-2020 concernant la division du territoire municipal en six (6) districts électoraux
  - 5.3 Adoption finale – règlement numéro 868-1-2020 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières
  - 5.4 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance
  - 5.5 Service des travaux publics – actualisation de la culture organisationnelle – mandat
  - 5.6 Roy & Asselin, avocats – honoraires
  - 5.7 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Fonds de la taxe sur l'essence – modification – impacts
  - 6.2 Tracteur 60 HP avec équipements – acquisition
  - 6.3 Prolongement de la rue des Affaires – étude d'implantation d'un passage à niveau – mandat
  - 6.4 Surveillance de la rivière L'Assomption – ajout d'équipements (caméras 360° (PTZ) – mandat
  - 6.5 Station de pompage Bocage nord – fourniture d'une pompe Flygt – mandat
  - 6.6 Bâtiment du parc Alain Larue et station de pompage au 31, rue Rodolphe – toitures – réfection – mandat
  - 6.7 Prolongement des services municipaux – rue Hubert – avenant au mandat
  - 6.8 Rogers Communications – déploiement d'un réseau de télécommunication – rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées – consentement
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
  - 7.1 Dérogation mineure numéro 2020-00044 (29, rue Beaupied (adresse antérieure))
  - 7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00077 (33, avenue des Cyprès)
  - 7.3 Étude de PIIA – projet d'implantation d'une enseigne apposée sur le bâtiment – 156, boulevard Antonio-Barrette

- 7.4 Étude de PIIA – projet de construction d'un bâtiment principal sur le lot projeté 6 365 203 – rue des Affaires
- 7.5 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1197-1-2020 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable
- 7.6 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne – adhésion – renouvellement
- 7.7 Fédération canadienne des municipalités et ICLEI - Les gouvernements locaux pour le développement durable – programme Partenaires dans la protection du climat – adhésion

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 8.1 Réfection du bâtiment des organismes – avenant au mandat
- 8.2 Fondation des Samares – Club de course de l'école des Prairies – contribution financière
- 8.3 La Soupière – contribution financière
- 8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.5 Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière – inclusions en action – engagement

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

- 9.1 Sport élite – demande de contribution municipale – patinage synchronisé
- 9.2 Club de baseball Lanaudière-Nord – frais de surface hiver 2020 – recommandation de paiement
- 9.3 Association de soccer Le laser – frais de surface 2019-2020 – recommandation de paiement
- 9.4 Parc P.-E.-Robillard – Association de soccer Le laser – demande d'affichage
- 9.5 Banc en forme de planche à roulettes en béton – parc de planche à roulettes – acquisition
- 9.6 Mobiliers urbains – parcs et espaces verts – acquisition
- 9.7 Ville de Joliette – activités en piscine 2019-2020 – recommandation de paiement
- 9.8 Réfection du grillage arrière (back stock) au parc Alain-Larue – mandat
- 9.9 Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées (ARLPHL) – adhésion
- 9.10 FestiFilm – demande de reconnaissance
- 9.11 Programmation de loisirs – été 2020

## **10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**

## **11. AUTRES SUJETS**

## **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents à cette visioconférence :  
madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Suzanne Dauphin, mairesse.

Assistent également à cette séance, par voie de visioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU QUE, selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, madame la mairesse Suzanne Dauphin annonce, à 19 h 30, que cette séance s'ouvre à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par visioconférence.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal sont présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y faisant les modifications suivantes :

**171-04-2020**

- retrait du point 8.5 Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière – inclusions en action – engagement
- ajout du point 10.1 Événements estivaux 2020– Annulation.

### **3. DEMANDES VERBALES**

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

### **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4.1 Séance ordinaire du 16 mars 2020**

172-04-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

#### **4.2 Séance spéciale du 8 avril 2020**

173-04-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 avril 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5.1 Liste des chèques – approbation**

174-04-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 mars au 20 avril 2020 inclusivement et totalisant une somme de 870 412,50 \$.

#### **5.2 Adoption finale – règlement numéro 572-5-2020 concernant la division du territoire municipal en six (6) districts électoraux**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 572-5-2020 ainsi que sa portée.

175-04-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 572-5-2020 concernant la division du territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en six (6) districts électoraux, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.3 Adoption finale – règlement numéro 868-1-2020 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 868-1-2020 ainsi que sa portée.

176-04-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 868-1-2020 modifiant le règlement numéro 868-2007 fixant les modalités de paiement des taxes, compensations et des droits sur les mutations immobilières, avec modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.4 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance**

177-04-2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 146 000 \$ qui sera réalisé le 5 mai 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
725-2001	5 092 \$
762-2003	2 666 \$
883-2007	100 434 \$
896-2008	12 390 \$
930-2009	40 377 \$
946-2009	8 200 \$
1054-2013	876 800 \$
1064-2013	123 200 \$
1069-2013	432 000 \$
1083-2014	117 900 \$
1103-2014	113 100 \$
1110-2015	84 900 \$
1240-2019	228 941 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 883-2007, 896-2008, 930-2009, 946-2009, 1054-2013, 1064-2013, 1069-2013 et 1240-2019, la Ville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 mai 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 mai et le 5 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière  
179, rue Saint-Pierre sud  
Joliette (QC) J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 883-2007, 896-2008, 930-2009, 946-2009, 1054-2013, 1064-2013, 1069-2013 et 1240-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 mai 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### Financement de règlements par obligations – adjudication

178-04-2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 725-2001, 762-2003, 883-2007, 896-2008, 930-2009, 946-2009, 1054-2013, 1064-2013, 1069-2013, 1083-2014, 1103-2014, 1110-2015 et 1240-2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 mai 2020, au montant de 2 146 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article, soit :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,78900	166 000 \$	1,00000 %	2021	1,71085 %
		170 000 \$	1,15000 %	2022	
		174 000 \$	1,25000 %	2023	
		176 000 \$	1,35000 %	2024	
		1 460 000 \$	1,45000 %	2025	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	99,21397	166 000 \$	1,00000 %	2021	1,74106 %
		170 000 \$	1,15000 %	2022	
		174 000 \$	1,30000 %	2023	
		176 000 \$	1,50000 %	2024	
		1 460 000 \$	1,60000 %	2025	
Financière Banque nationale inc.	98,87100	166 000 \$	1,10000 %	2021	1,74560 %
		170 000 \$	1,20000 %	2022	
		174 000 \$	1,30000 %	2023	
		176 000 \$	1,45000 %	2024	
		1 460 000 \$	1,50000 %	2025	
BMO Nesbitt Burns inc.	98,76400	166 000 \$	1,25000 %	2021	1,77516 %
		170 000 \$	1,30000 %	2022	
		174 000 \$	1,30000 %	2023	
		176 000 \$	1,40000 %	2024	
		1 460 000 \$	1,50000 %	2025	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 146 000 \$ de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

#### **5.5 Service des travaux publics – actualisation de la culture organisationnelle – mandat**

**179-04-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies poursuit la transformation de la culture organisationnelle du Service des travaux publics;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Groupe conseil Caringship inc. pour poursuivre la transformation de la culture organisationnelle du Service des travaux publics, le tout selon l'offre de services datée du 14 avril 2020 qui prévoit des honoraires de 4 500 \$, taxes en sus.

#### **5.6 Roy & Asselin, avocats – honoraires**

**180-04-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 194,02 \$.

181-04-2020

### **5.7 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé avocats, les honoraires professionnels au montant de 3 292,40 \$, taxes en sus, pour les services rendus au 19 mars 2020.

## **6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

182-04-2020

### **6.1 Fonds de la taxe sur l'essence – modification – impacts**

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau de distribution d'eau potable et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de Joliette, monsieur Gabriel Ste-Marie, met de la pression sur la ministre fédérale de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets;

ATTENDU QUE le député fédéral de Joliette, monsieur Gabriel Ste-Marie, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'appuyer le député fédéral de Joliette, monsieur Gabriel Ste-Marie, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissible le coût des employés municipaux assignés à un projet;

DE transmettre copie de cette résolution au député fédéral de Joliette, monsieur Gabriel Ste-Marie, et à la ministre fédérale de l'Infrastructure, madame Catherine McKenna.

## **6.2 Tracteur 60 HP avec équipements – acquisition**

183-04-2020

ATTENDU QUE des propositions ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'un tracteur 60 HP avec équipements;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies adopté par le conseil municipal en date du 15 janvier 2019, la Ville peut octroyer, de gré à gré, un ou des contrats pour un même projet, comportant une dépense totale entre 25 000 \$ et le seuil ajusté par règlement ministériel obligeant à l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE conformément à ce règlement, un formulaire de contrôle a été dûment complété par les services concernés de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des travaux publics, a procédé à l'analyse des propositions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 1<sup>er</sup> avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'un tracteur 60 HP avec équipements selon la proposition de Kubota Joliette déposée en date du 9 mars 2020, au prix de 85 915 \$, taxes en sus, lequel prix tient compte de l'échange d'un tracteur Bolens 1985 d'une valeur de 2 500 \$;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le règlement numéro 1260-2020.

**6.3 Prolongement de la rue des Affaires – étude d'implantation d'un passage à niveau – mandat**

**184-04-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie l'implantation d'un passage à niveau dans le prolongement de la rue des Affaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénierie dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation d'une étude pour l'implantation d'un passage à niveau dans le prolongement de la rue des Affaires, le tout selon l'offre de services datée du 26 mars 2020 qui prévoit des honoraires de 12 900 \$, taxes en sus.

**6.4 Surveillance de la rivière L'Assomption – ajout d'équipements (caméras 360° (PTZ)) – mandat**

**185-04-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, conjointement avec les Villes de Joliette et de Saint-Charles-Borromée, désire améliorer la surveillance de la rivière L'Assomption en l'ajout d'équipements nécessaires à l'émission des prévisions hydrologiques et glaciologiques, ainsi que de suivis du couvert de glace;

ATTENDU l'offre de services soumise par Hydro Météo inc. en ce qui a trait à l'installation de deux caméras 360° (PTZ): une au pont Baby et une au pont Papineau et à l'abonnement cellulaire conséquent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition d'Hydro Météo inc. pour procéder à l'installation de deux caméras 360° (PTZ): une au pont Baby et une au pont Papineau, le tout selon l'offre de services datée du 26 mars 2020 qui prévoit des honoraires respectifs de 1 506,63 \$ et de 1 975,10 \$, taxes en sus, auxquels s'ajoutera l'abonnement cellulaire conséquent au montant annuel récurrent de 240 \$ payable à partir de l'année 2.

**6.5 Station de pompage Bocage nord – fourniture d'une pompe Flygt – mandat**

**186-04-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit procéder au remplacement d'une pompe à la station de pompage Bocage nord;

ATTENDU l'offre de services soumise par Les Entreprises B. Champagne inc. en ce qui a trait à la fourniture d'une pompe Flygt neuve;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition, monsieur Alain Lajeunesse, recommande de retenir la proposition de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de Les Entreprises B. Champagne inc. pour procéder à la fourniture d'une pompe Flygt neuve à la station de pompage Bocage nord, le tout selon l'offre de services datée du 2 avril 2020 qui prévoit des honoraires de 14 538,75 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

**6.6 Bâtiment du parc Alain Larue et station de pompage au 31, rue Rodolphe – toitures – réfection – mandat**

**187-04-2020**

ATTENDU l'offre de services globale soumise par Toitures J.A. Turcotte inc. en ce qui a trait à la réfection de la toiture du bâtiment du parc Alain Larue et de celle de la station de pompage située au 31, rue Rodolphe;

ATTENDU l'analyse de la proposition par monsieur Alain Lajeunesse, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE retenir la proposition de Toitures J.A. Turcotte inc. pour procéder à la réfection de la toiture du bâtiment du parc Alain Larue et de celle de la station de pompage située au 31, rue Rodolphe, le tout selon l'offre de services globale datée du 7 avril 2020 qui prévoit des honoraires de 4 500 \$, taxes en sus.

**6.7 Prolongement des services municipaux – rue Hubert – avenant au mandat**

**188-04-2020**

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de prolongement des services municipaux sur la rue Hubert, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis des modifications et/ou ajout qui ont eu pour conséquence une surveillance supplémentaire par GBi experts-conseils inc.;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ces services supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un budget additionnel de 1 288 \$, taxes en sus, au mandat de GBi experts-conseils inc. concernant le dossier no J7608-06, imputable au règlement numéro 1236-2019.

**6.8 Rogers Communications – déploiement d'un réseau de télécommunication – rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées – consentement**

**189-04-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection et la reconfiguration géométrique du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE ce projet implique l'enfouissement des lignes aériennes de distribution câblées des diverses compagnies de services publics notamment pour la section ouest de ce segment de la rue Gauthier nord;

ATTENDU QUE Rogers Communications demande le consentement de la Ville pour accéder aux emprises publiques visées par ce projet pour déployer son propre réseau à la limite ouest de l'emprise de la rue Gauthier nord;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies donne son consentement à Rogers Communications pour accéder à ses emprises publiques situées dans la section ouest du segment de la rue Gauthier nord compris entre le passage à niveau et l'avenue des Champs-Élysées pour le déploiement de son propre réseau;

QUE ce consentement est conditionnel à ce que Rogers Communications assume l'entière responsabilité des coûts advenant le cas où la Ville demandait le déplacement ou la relocalisation de ses câbles et équipements requis par la réfection et la reconfiguration géométrique dudit segment de la rue Gauthier nord, et ce quelque soit l'option retenue par la Ville pour la relocalisation des infrastructures publiques, aériennes ou enfouies.

Que monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, est autorisé à signer tout formulaire de consentement ou convention requis afin d'autoriser le déploiement de ce réseau selon les conditions de la présente résolution.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 Dérogation mineure numéro 2020-00044 (29, rue Beaupied (adresse antérieure))**

**190-04-2020**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 567 située au 29, rue Beaupied (adresse antérieure);

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'un garage de 8 unités d'une superficie de 163,48 mètres carrés alors que le règlement de zonage stipule que la superficie d'un garage détaché ne doit pas dépasser 90 m<sup>2</sup>. Ledit garage sera également implanté à 1,10 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage stipule qu'un bâtiment accessoire comportant une porte doit être localisé à 1,50 mètre de la ligne latérale;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00044 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00044 soit acceptée aux conditions suivantes :

- que le lot 4 927 568 où se situe l'immeuble du 35, rue Beaupied, soit grevé d'une servitude de passage perpétuelle au bénéfice de l'immeuble visé par la demande de dérogation et que son maintien soit garanti à l'égard de la Ville elle-même
- que le lot 4 927 568 où se situe l'immeuble du 35, rue Beaupied, soit grevé d'une servitude de vue perpétuelle au bénéfice de l'immeuble visé par la demande de dérogation et que son maintien soit garanti à l'égard de la Ville elle-même
- que le garage soit implanté en retrait de la façade principale du 35, rue Beaupied, auquel il fait face, et ce par une distance de 50 centimètres et qu'un certificat d'implantation soit réalisé à cet effet avant l'érection des murs
- que les plans architecturaux des garages prévoient une façade intéressante pour les locataires de l'immeuble à venir et que ces derniers fassent l'objet d'une approbation préalable par le conseil municipal
- que l'arbre se trouvant en façade des garages soit conservé
- qu'une haie soit installée parallèlement à la rue en façade des garages, et ce jusqu'à la hauteur de l'immeuble.

## **7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00077 (33, avenue des Cyprès)**

**191-04-2020**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 057 située au 33, avenue des Cyprès;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre le maintien d'une remise à jardin implantée à 0,94 mètre de la ligne de lot arrière et à 0,89 mètre de la ligne de lot latérale droite dérogeant au paragraphe 3.3.6.1.2 3) du règlement de zonage numéro 300-C-1990 qui prévoit que la marge arrière et latérale d'une remise à jardin, sans fenêtre ou ouverture, doit être de 1 mètre minimum;

ATTENDU QUE la remise à jardin est construite à cet endroit depuis le 2 août 2001;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00077 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00077 soit acceptée.

**7.3 Étude de PIIA – projet d'implantation d'une enseigne apposée sur le bâtiment – 156, boulevard Antonio-Barrette**

**192-04-2020**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 928 447 et situé au 156, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'implantation d'une enseigne apposée sur le bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 928 447 et situé au 156, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet l'implantation d'une enseigne apposée sur le bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

**7.4 Étude de PIIA – projet de construction d'un bâtiment principal sur le lot projeté 6 365 203 – rue des Affaires**

**193-04-2020**

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot projeté 6 365 203 situé sur la rue des Affaires;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la construction d'un bâtiment principal sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot projeté 6 365 203 situé sur la rue des Affaires, ayant pour objet la construction d'un bâtiment principal sur l'immeuble ci-dessus décrit, aux conditions suivantes :

- que soit déposé dans un second temps un plan d'aménagement paysager comportant des précisions sur les plantations prévues et l'aménagement en façade principale du bâtiment
- que ce dépôt s'effectue en même temps que la demande d'enseigne.

**7.5 Avis de motion – règlement numéro 1197-1-2020 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable**

**194-04-2020**

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1197-1-2020 modifiant le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable.

**Adoption – projet de règlement numéro 1197-1-2020 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable**

**195-04-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1197-1-2020 modifiant le règlement numéro 1197-2018 concernant l'utilisation et l'économie de l'eau potable.

**7.6 Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne – adhésion – renouvellement**

**196-04-2020**

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et d'acquitter la cotisation de 100 \$ s'y rapportant.

**7.7 Fédération canadienne des municipalités et ICLEI - Les gouvernements locaux pour le développement durable – programme Partenaires dans la protection du climat – adhésion**

**197-04-2020**

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable – ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);

ATTENDU QUE plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994;

ATTENDU QUE le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies examine les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) et qu'elle communique ensuite à la Fédération canadienne des municipalités et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable – son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC;

QUE les personnes suivantes soient désignées pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la Ville et les gestionnaires du programme PPC, soit :

- a) Employé municipal : Monsieur Guillaume Albert-Bouchard  
450-759-7741, poste 239  
[galbert@notredamedesprairies.com](mailto:galbert@notredamedesprairies.com)
- b) Élu(e) municipale : Madame Nicole Chevalier  
450 759-7741  
[info@notredamedesprairie.com](mailto:info@notredamedesprairie.com)

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1 Réfection du bâtiment des organismes – avenant au mandat**

**198-04-2020**

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de réfection du bâtiment des organismes, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a requis de GBi experts-conseils inc. d'effectuer une modification qui a eu des impacts en structure et la réfection d'un escalier supplémentaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mandat initial pour tenir compte de ces services supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un budget additionnel de 5 213 \$, taxes en sus, au mandat de GBi experts-conseils inc. concernant le dossier no 11787-00, imputable au règlement numéro 1220-1-2019.

### **8.2 Fondation des Samares – Club de course de l'école des Prairies – contribution financière**

**199-04-2020**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Fondation des Samares pour le Club de course de l'école des Prairies dans le cadre de la Course aux 1000 pieds 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

ATTENDU QUE l'événement prévu le 3 mai 2020 a été reporté au 2 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Fondation des Samares en soutien financier au programme d'entraînement des élèves du Club de course de l'école des Prairies qui participeront à la Course aux 1000 pieds 2021, conditionnellement à ce que l'événement ait lieu et que le logo de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies apparaisse sur le chandail qu'il leur sera offert.

200-04-2020

### **8.3 La Soupière – contribution financière**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par La Soupière dans le cadre de sa campagne annuelle de financement 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$ à La Soupière, en soutien financier à l'organisation de sa campagne annuelle de financement 2020.

201-04-2020

### **8.4 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur**

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 7 décembre 2019 au 14 mars 2020;

ATTENDU la recommandation du 9 décembre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 7 décembre 2019 au 14 mars 2020.

### **8.5 Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière – inclusions en action – engagement**

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

## **9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**

202-04-2020

### **9.1 Sport élite – demande de contribution municipale – patinage synchronisé**

ATTENDU QUE Florence Gauthier sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation aux Championnats canadiens à Calgary, en 21 au 23 février 2020;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 9 avril 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 200 \$ à Florence Gauthier.

**9.2 Club de baseball Lanaudière-Nord – frais de surface hiver 2020 – recommandation de paiement**

**203-04-2020**

ATTENDU QUE le Club de baseball Lanaudière-Nord a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la facture de location des frais de surface pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à son camp d'hiver 2020;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite facture et recommande, dans sa note du 7 avril 2020, le paiement pour un total de 21 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse le montant de 1 680 \$ au Club de baseball Lanaudière-Nord en remboursement de la location des frais de surface pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits à son camp d'hiver 2020.

**9.3 Association de soccer Le laser – frais de surface 2019-2020 – recommandation de paiement**

**204-04-2020**

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le laser a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ses factures relatives aux frais de surface pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison automne-hiver 2019-2020;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié lesdites factures et recommande leur paiement, après avoir déduit le crédit associé à l'interruption de la saison;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'Association de soccer Le laser le montant de 8 536,50 \$ relatif aux frais de surface pour les jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison automne-hiver 2019-2020.

**9.4 Parc P.-E.-Robillard – Association de soccer Le laser – demande d'affichage**

**205-04-2020**

ATTENDU QUE l'Association de soccer Le laser demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'installer des affiches publicitaires semi-permanentes sur les clôtures du terrain de soccer municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter que l'Association de soccer Le laser installe des affiches publicitaires semi-permanentes sur les clôtures du terrain de soccer municipal, soit au parc P.-E.-Robillard, du mois de mai jusqu'au début du mois de septembre 2020.

**9.5 Banc en forme de planche à roulettes en béton – parc de planche à roulettes – acquisition**

206-04-2020

ATTENDU la recommandation du 8 avril 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant le parc de planche à roulettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition d'un banc en forme de planche à roulettes en béton pour le parc de planche à roulettes, le tout selon la proposition de Béton Bycon déposée en date du 26 mars 2020, au prix de 2 250 \$, taxes en sus.

**9.6 Mobiliers urbains – parcs et espaces verts – acquisition**

207-04-2020

ATTENDU la recommandation du 8 avril 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant les parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition de mobiliers urbains (fontaine à boire, supports à vélo sept places et îlots multimatière) pour les parcs et espaces verts, le tout selon la proposition de Tessier Récréo-parc déposée en date du 13 mars 2020, au prix de 17 515 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**9.7 Ville de Joliette – activités en piscine 2019-2020 – recommandation de paiement**

208-04-2020

ATTENDU QUE la Ville de Joliette a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies sa liste relative aux activités en piscine effectuées par les prairiquois et prairiquoises du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 15 mars 2020;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite facture et recommande son paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse à la Ville de Joliette le montant de 4 685,50 \$ en paiement des activités en piscine effectuées par les prairiquois et prairiquoises du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 15 mars 2020.

**9.8 Réfection du grillage arrière (back stock) au parc Alain-Larue – mandat**

**209-04-2020**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection du grillage arrière (back stock) au parc Alain-Larue;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme experte dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater Clôture Jalbert pour procéder à la réfection du grillage arrière (back stock) au parc Alain-Larue, le tout selon l'offre de services datée du 16 mars 2020 qui prévoit des honoraires de 14 317,06 \$, taxes en sus;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

**9.9 Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées (ARLPHL) – adhésion**

**210-04-2020**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association régionale de loisirs pour les personnes handicapées (ARLPHL) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 et d'acquitter la cotisation de 150 \$ s'y rapportant.

**9.10 FestiFilm – demande de reconnaissance**

**211-04-2020**

ATTENDU QUE Les Ateliers spécialisés Festifilm est un organisme sans but lucratif situé sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies qui a pour mission de semer la passion du cinéma aux jeunes;

ATTENDU QUE cet organisme demande à être reconnu comme tel par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies reconnaisse Les Ateliers spécialisés Festifilm comme un organisme sans but lucratif situé sur son territoire et lui permette de profiter des avantages que cette reconnaissance lui procure;

QUE la Ville subventionne 50 % des frais d'inscription pour les jeunes prairiquoises et prairiquois inscrits aux camps de jour offerts par Les Ateliers spécialisés Festifilm.

212-04-2020

**9.11 Programmation de loisirs – été 2020**

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – été 2020 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'été 2020 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

**PROGRAMMATION ÉTÉ 2020**

**PARENTS-ENFANTS**

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Aqua-bambin   2-4 ans</b>  Début le 4 juillet 2020 4 cours  Min : 6 duos Max : 8 duos	6 duos. X 16,50 \$ = 99,00 \$ 50% = <u>98,50 \$</u> Total : 197,50 \$	Professeure : Gabrielle Corbin 3 h X 26,50 \$ = 79,50 \$ A.S = 14,31 \$ Frais admin 5% = <u>4,69 \$</u> <b>TOTAL : 98,50 \$</b>  Professeur : Surveillant sauveteur 3 h X 26,50 \$ = 79,50 \$ A.S = 14,31 \$ Frais admin 5% = <u>4,69 \$</u> <b>98,50 \$</b> <b>GRAND TOTAL : 197,00 \$</b>
<b>Cardio pousse pousse</b>  Début le 6 juillet 2020 8 cours Min : 8 duos Max : 15 duos	1 duo X 33 \$ = 33,00 \$ 50 % = <u>33,07 \$</u> Total : 66,07 \$	Professeur : En Corps 1 duo X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,00 \$</u> <b>TOTAL : 63,00 \$</b> <b>Total avec taxes : 66,14 \$</b>
<b>Initiation au kayak   8 ans et +</b>  Début le 7 juillet 2020 4 cours  Min : 3 duos Max : 6 duos	1 parent X 66,15 \$ = 66,15 \$ 50 % = <u>66,14 \$</u> Total : 132,29 \$  1 enfant X 46,85 \$ = 46,85 \$ 50 % = <u>46,85 \$</u> Total : 93,70 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 120 \$/adulte = 120,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,00 \$</u> <b>TOTAL : 126,00 \$</b> <b>Total avec taxes : 132,28 \$</b>  85 \$/enfant = 85,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>4,25 \$</u> <b>TOTAL : 89,25 \$</b> <b>Total avec taxes : 93,70 \$</b>
<b>Tennis   5-12 ans</b>  Début le 4 juillet 2020 6 cours Min : 4 duos Max : 5 duos	1 duo X 43 \$ = 43,00 \$ 50 % = <u>42,99 \$</u> Total : 85,99 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 duo X 78 \$ = 78,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,90 \$</u> <b>TOTAL : 81,90 \$</b> <b>Total avec taxes : 85,98 \$</b>
<b>Yoga avec bébé   2-8 mois</b> Début le 4 août 2020 8 cours Min : 8 duos Max : 10 duos	1 duo X 32,50 \$ = 32,50 \$ 50% = <u>32,55 \$</u> Total : 65,05 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 duos X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,10 \$</u> <b>Total : 65,10 \$</b>

## ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Formation de gardiens avertis   11-14 ans JOURNÉE INTENSIVE</b>  Le 11 juillet 2020 Min : 15      Max : 30	1 part. X 24 \$ =      24,00 \$ 50 % = <u>24,02 \$</u> Total :                      48,02 \$	Professeur : MEB Formations 1 part. X 40 \$ =      40,00 \$ Frais d'admin 5% =      2,00 \$ Trousse : <u>3,75 \$</u> TOTAL : <u>45,75 \$</u> <b>Total avec taxes : 48,03 \$</b>
<b>Initiation au golf   8 ans et +</b>  Début le 6 juillet 2020 5 cours Min : 6              Max : 8	1 part. X 55,15 \$ =      55,15 \$ 50 % = <u>55,15 \$</u> Total :                      110,30 \$	Professeur : Pratique de golf 131 1 part. X 100 \$ =      100,00 \$ Frais d'admin. 5% =      5,00 \$ TOTAL : <u>105,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 110,25 \$</b>
<b>Mini-tennis   5-7 ans</b>  Début le 4 juillet 2020 6 cours Min : 5              Max : 10	1 part. X 27,75 \$ =      27,75 \$ 50 % = <u>27,78 \$</u> Total :                      55,53 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 50,40 \$ =      50,40 \$ Frais d'admin. 5% =      2,52 \$ TOTAL : <u>52,92 \$</u> <b>Total avec taxes : 55,56 \$</b>
<b>Natation   5-7 ans</b>  Début le 4 juillet 2020 4 cours  Min : 6              Max : 8	6 part. X 21,90 \$ =      131,40 \$ 50% = <u>131,33 \$</u> Total :                      262,73 \$	Professeure : Gabrielle Corbin 4 h X 26,50 \$ =      106,00 \$ A.S =                      19,08 \$ Frais admin 5% =      6,26 \$ <b>TOTAL : 131,33 \$</b> Professeur : Surveillant sauveteur 4 h X 26,50 \$ =      106,00 \$ A.S =                      19,08 \$ Frais admin 5% =      6,26 \$ <b>TOTAL : 131,33 \$</b> <b>GRAND TOTAL : 262,66 \$</b>
<b>Natation   7-12 ans</b>  Début le 6 juillet 2020 8 cours Min : 6              Max : 8	6 part. X 43,75 \$ =      262,50 \$ 50% = <u>262,67 \$</u> Total :                      525,17 \$	Professeure : Noémie Therrien 8 h X 26,50 \$ =      212,00 \$ A.S =                      38,16 \$ Frais admin 5% =      12,51 \$ <b>TOTAL : 262,67 \$</b> Professeur : Surveillant sauveteur 8 h X 26,50 \$ =      212,00 \$ A.S =                      38,16 \$ Frais admin 5% =      12,51 \$ <b>TOTAL : 262,67 \$</b> <b>GRAND TOTAL : 525,34 \$</b>
<b>Planche à roulettes   5-12 ans</b>  Début le 6 juillet 2020 4 cours  Min : 4              Max : 6	4 part. X 47,75 \$ =      191,00 \$ 50% = <u>190,50 \$</u> Total :                      381,50 \$	Professeur : Frédérick Bernier 5 h X 61,50 \$ =      307,50 \$ A.S. =                      55,35 \$ Frais d'admin. 5% =      18,14 \$ TOTAL :                      380,99 \$
<b>Prêts à rester seuls! JOURNÉE INTENSIVE</b>  Le 18 juillet 2020  Min : 15              Max : 25	1 part. X 20,25 \$ =      20,25 \$ 50 % = <u>20,25 \$</u> Total :                      40,50 \$	Professeur : MEB Formations 1 part. X 36,72 \$ =      36,72 \$ Frais d'admin 5% =      1,84 \$ TOTAL : <u>38,55 \$</u> <b>Total avec taxes : 40,50 \$</b>
<b>Tennis débutant-intermédiaire   8-12 ans</b>  Début le 4 juillet 2020 6 cours Min : 5              Max : 10	1 part. X 27,75 \$ =      27,75 \$ 50 % = <u>27,78 \$</u> Total :                      55,53 \$	Professeur : Tennis Évolution 1 part. X 50,40 \$ =      50,40 \$ Frais d'admin. 5% =      2,52 \$ TOTAL : <u>52,92 \$</u> <b>Total avec taxes : 55,56 \$</b>

## ADOLESCENTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Clinique de planche à roulettes</b> 6,13,20 juillet 2020	Contribution de la Ville : <u>326,56 \$</u>	Professeur : Frédérick Bernier 4,5 h X 61,50 \$ = 276,75 \$ A.S. = 49,82 \$ <b>TOTAL : 326,56 \$</b>

## ADULTES ET ADOLESCENTS\*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Activité spéciale   Initiation sur planche à pagaie NOUVEAUTÉ</b> Le 4 juillet 2020 Min : 6 Max : 8	Contribution de la Ville : <u>322,87 \$</u>	Professeur : Patrick Perreault Prix forfaitaire = 267,45 \$ Frais d'admin 5% = 13,37 \$ TOTAL : <u>280,82 \$</u> <b>Total avec taxes : 322,87 \$</b>
<b>Aquaforme</b> Début le 7 juillet 2020 10 cours Min : 8 Max : 12	8 part. X 65,90 \$ = 527,20 \$ Total : 527,20 \$	Professeure : Noémie Therrien 10 h X 37 \$ = 370,00 \$ A.S.= 66,60 \$ Frais d'admin. 5% = 21,83 \$ TOTAL : <u>458,43 \$</u> <b>Total avec taxes : 527,08 \$</b>
<b>Circuit d'entraînement   Stations d'exercice</b> Début le 8 juillet 2020 8 cours	Contribution de la Ville : 765,74 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 83,25 \$ <u>666,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 765,74 \$</b>
<b>Culture des tomates et légumes exigeants NOUVEAUTÉ</b> Le 8 juillet 2020 Min : 8 Max : 35	8 part. X 28,25 \$ = <u>272,25 \$</u> Total : 272,25 \$	Professeur : Coopérative de solidarité Jardinons 1 X 187 \$ = 187,00 \$ Frais d'admin. 5% = 9,35 \$ TOTAL : <u>196,35 \$</u> <b>Total avec taxes : 225,75 \$</b>
<b>Fitness sur planche à pagaie</b> Début le 6 juillet 2020 6 cours Min : 5 Max : 15	1 part. X 129,25 \$ = <u>129,25 \$</u> Total : 129,25 \$	Professeur : Patrick Perreault 1 part. X 107 \$ = 107,00 \$ Frais d'admin 5% = 5,35 \$ TOTAL : <u>112,33 \$</u> <b>Total avec taxes : 129,17 \$</b>
<b>Golf débutant et intermédiaire   14 ans et +</b> Début le 6 juillet 2020 5 cours Min : 6 Max : 8	1 part. X 120,75 \$ = <u>166,60 \$</u> Total : 166,60 \$	Professeur : Pratique de golf 131 1 part. X 100 \$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5% = 5,00 \$ TOTAL : <u>105,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 120,73 \$</b>
<b>Initiation au kayak   Niveau 1 JOURNÉE INTENSIVE</b> Le 8 août 2020 Min : 3 Max : 6	1 part. X 126,75 \$ = <u>126,75 \$</u> Total : 126,75 \$	Professeur : Nerrivik Aventures 1 X 105 \$ = 105,00 \$ Frais d'admin. 5% = 5,25 \$ TOTAL : <u>110,25 \$</u> <b>Total avec taxes : 126,76 \$</b>
<b>Marche active</b> Début le 6 juillet 2020 8 cours	Contribution de la ville : 765,74 \$	Professeur : En Corps 8 cours X 83,25 \$ <u>666,00 \$</u> <b>Total avec taxes : 765,74 \$</b>
<b>Yoga débutant</b> Début le 6 août 2020 8 cours Min : 8 Max : 12	1 part. X 93,75 \$ = <u>93,75 \$</u> Total : 93,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 77,60 \$ = 77,60 \$ Frais d'admin. 5% = 3,88 \$ TOTAL : <u>81,48 \$</u> <b>Total avec taxes : 93,68 \$</b>
<b>Yoga intermédiaire</b> Début le 4 août 2020 8 cours Min : 8 Max : 12	1 part. X 93,75 \$ = <u>93,75 \$</u> Total : 93,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 77,60 \$ = 77,60 \$ Frais d'admin. 5% = 3,88 \$ TOTAL : <u>81,48 \$</u> <b>Total avec taxes : 93,68 \$</b>

### ADULTES ET ADOLESCENTS\* (suite)

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Yoga pour tous   EN PLEIN AIR</b>  Début le 7 juillet 2020 4 cours  Min : 8            Max : 12	1 part. X 46,75 \$ \$ = <u>46,75 \$</u> Total : 46,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 38,80 \$ = 38,80 \$ Frais d'admin. 5% = <u>1,94 \$</u> TOTAL : <u>40,74 \$</u> <b>Total avec taxes : 46,84 \$</b>
<b>Zumba Aqua NOUVEAUTÉ</b>  Début le 10 juillet 2020 6 cours  Min :10            Max : 15	10 part. X 66,50 \$ = <u>665,00 \$</u> Total : 665,00 \$	Professeure : Monika Fortin 6 cours X 75 \$ = 450,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>22,50 \$</u> TOTAL : <u>472,50 \$</u> <b>Total avec taxes : 543,26 \$</b>  Professeur : Surveillant sauveteur 6 h X 16,18 \$ = 97,08 \$ A.S = 17,47 \$ Frais admin 5% = <u>5,73 \$</u> TOTAL : <b>120,28 \$</b> <b>GRAND TOTAL : 663,54 \$</b>

\* 50 % pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

### ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
<b>Yoga léger   50 ans et plus</b>  Début le 4 août 2020 8 cours Min : 8            Max : 10	1 part. X 93,75 \$ = <u>93,75 \$</u> Total : 93,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 77,60 \$ = 77,60 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,88 \$</u> TOTAL : <u>81,48 \$</u> <b>Total avec taxes : 93,68 \$</b>
<b>Yoga prénatal</b>  Début le 4 août 2020 8 cours Min : 8            Max : 12	1 part. X 93,75 \$ = <u>93,75 \$</u> Total : 93,75 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 77,60 \$ = 77,60 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,88 \$</u> TOTAL : <u>81,48 \$</u> <b>Total avec taxes : 93,68 \$</b>
<b>Yoga prénatal   Demi session</b>  Début le 4 août 2020 4 cours Min : 8            Max : 12	1 part. X 46,80 \$ = <u>46,80 \$</u> Total : 46,80 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 38,75 \$ = 38,75 \$ Frais d'admin. 5% = <u>1,94 \$</u> TOTAL : <u>40,69 \$</u> <b>Total avec taxes : 46,78 \$</b>

## 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

### 10.1 Événements estivaux 2020 – annulation

213-04-2020

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, ainsi que l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, et les mesures de distanciation en découlant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les événements estivaux 2020 soient annulés jusqu'au 31 août 2020, soit la Fête nationale, les Rendez-vous familles, les Jeudis Musik'eau et le spectacle du Festival Mémoire et Racines.

## 11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

## 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

214-04-2020

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse